

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE n° 151

Restauration d'une passerelle pédestre en bois La passerelle dite des allemands au They de Roustan

DATE et HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES :

Le 1^{er} juin 2015 à 17h00

Article 1 - Pouvoir adjudicateur

- **Catégorie** : Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
- **Activités principales** : Services généraux des Administrations publiques.
- **Identification et adresse** :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

Téléphone : 04.90.97.10.40

Fax : 04.90.97.12.07

1.1 Type de pouvoir adjudicateur

Etablissement public, Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

1.2 Activités principales

Services généraux des Administrations publiques

1.3 Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : Non

Article 2 - Objet du marché

2.1 Type de marché

L'avis concerne le lancement d'un marché public de travaux.

2.2 Objet des travaux

La consultation a pour objet la Restauration d'une passerelle pédestre en bois de 20m de long et d'1m de large, située sur le domaine public maritime, rive gauche du grand Rhône au sein de l'ensemble de lagunes et de sansouires du They de Roustan sur la commune de Port saint louis du Rhône.

2.3 Codes d'activités

Travaux publics

Classification CPV : **31.12.00**

2.4 Lieu d'exécution des prestations

Les chantiers sont situés sur la rive gauche du grand Rhône au sein de l'ensemble de lagunes et de sansouires du They de Roustan sur la commune de Port saint louis du Rhône.

2.5 Durée prévisionnelle du marché

Le marché est exécutoire dès sa notification au candidat retenu.

Le marché est conclu pour une durée initiale de 6 mois à compter de sa date de notification et n'est pas renouvelable. Le délai d'exécution du marché est fixé à 6 mois.

2.6 Montant du marché

Le marché est traité à prix global et forfaitaire. Les prix du marché sont fermes.

Le montant du marché est fixé par l'acte d'engagement et par les pièces financières.

L'enveloppe financière allouée à la satisfaction du besoin est fixée à 40 000 € TTC.

2.7 Divisions en lots et en tranches

La présente consultation fait l'objet d'un marché unique.

2.8 Forme du marché

Marché ordinaire.

2.9 Variantes

Les variantes sont interdites.

2.10 Options

Le marché comporte deux options au sens du droit national. Le chiffrage des options est obligatoire. Lors de l'analyse des offres, le pouvoir adjudicateur tiendra compte de l'offre de base + des options pour comparer les prix.

Article 3 - Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

3.1 Conditions relatives au contrat

- Cautionnement et garanties exigées : Aucune clause de garantie ne sera appliquée.
- Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement du marché est assuré sur des fonds obtenus dans le cadre de subventions publiques.
Les prestations seront rémunérées par virement administratif conformément au délai global de paiement de 30 jours prévu à l'article 98 du code des marchés publics. Le délai global de paiement commence à courir à compter de la date de réception de la facture ou des demandes de paiement équivalentes.
- Forme juridique du candidat : L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement. Chaque candidat ne pourra remettre, pour la présente consultation, qu'une seule offre en agissant en qualité soit de candidat individuel, soit de membre d'un groupement. En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement.
- Langue: Les offres devront impérativement être rédigées en français.
- Monnaie: Les offres doivent être présentées en Euro.

3.1 Conditions de participation

Le candidat produit à l'appui de sa candidature les justifications prévues aux articles 43 à 45 du code des marchés publics et en particulier les documents et renseignements figurant ci-dessous, qui serviront de base à la sélection des candidatures.

a) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants (imprimé Dc1) : elle devra être complétée, datée et signée et précisant :
 - * le nom et l'adresse du candidat ;
 - * si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;
 - * document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

- Une déclaration appropriée de banques ou preuve d'assurance pour les risques professionnels ;
- Une déclaration sur l'honneur du candidat pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner ;
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;

b) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global (imprimé Dc2),

c) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

-Présentation d'une liste des principaux travaux effectués au cours des trois dernières années, indiquant la nature des travaux avec mention des délais, des coûts, la date et des maîtres d'ouvrage concernés. Les travaux sont prouvés par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et notamment des responsables de chantier de même nature que celle du marché ;

- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ; (pouvoir de la personne signataire ou extrait du Kbis, extrait du PV de conseil d'administration...).

- En cas de candidat étranger, document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné ;

- Les attestations d'assurances du candidat en cours de validité.

En cas de groupement, les justifications précitées devront être produites par chaque membre du groupement. L'appréciation des capacités professionnelles, financières et techniques des membres du groupement est globale.

Le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants. Dans ce cas, il devra produire les mêmes documents concernant le sous-traitant que ceux exigés pour lui-même par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ce ou ces sous-traitants pour l'exécution du marché, le candidat produira soit le contrat de sous-traitance, soit un engagement écrit du ou des sous-traitants.

3.2 Sélection et jugement des offres

Pièces à fournir au titre de l'offre :

a) Un projet de marché comprenant

- Le ou les actes d'engagement (A.E.) complété, daté et signé par les représentants, qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;
- Le détail du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) (offre de base + options) daté et signé par la personne habilitée,
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat,
- Le règlement de la consultation (R.C.) daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat.

b) Un mémoire technique et qualité

Un mémoire technique et qualité daté et signé par la personne habilitée à engager le candidat, comprenant les pièces suivantes :

- Une présentation sommaire de l'entreprise ou des entreprises intervenantes avec la grille de répartition des travaux en cas de groupement et/ou des sous-traitants éventuels.
- La description des équipes nominatives, nombre et qualifications par type de tâches.
- Le CV des agents techniques devant intervenir pour la réalisation des travaux.
- La méthodologie et spécifications techniques de l'offre, comprenant notamment :
 - * Les fiches techniques détaillées des matériaux et fabrications proposés répondant aux spécifications du CCTP.
 - * La description détaillée de la passerelle, avec les plans en coupe, vue de côté, vue de dessus.
 - * La description détaillée de la méthodologie de travail visant à assembler les différents éléments de la passerelle.
 - * La liste complète et détaillée des engins retenus pour les travaux.
 - * Un engagement de disponibilité et de mobilisation signé par la ou les personnes proposées pendant la durée des travaux, indiquant la date possible pour le démarrage des travaux. Dans l'idéal, les travaux seront commencés dès la notification du marché, en Juillet 2015.

Article 4 - Procédure

4.1 Type de procédure

Procédure négociée passée selon l'article 28 du code des marchés publics.

4.2 Négociation

Une négociation aura lieu. Elle se déroulera par mail ou par téléphone. A ce titre, le candidat veillera à préciser dans son offre un numéro de téléphone et une adresse mail valides. Seuls les 3 candidats ayant présenté la meilleure offre au regard des critères de sélection prévus par le RC seront invités à participer à la négociation. Si moins de 3 candidats répondent à la consultation, la négociation se déroulera avec le ou les candidat(s) ayant présenté une candidature recevable.

4.3 Critères d'attribution

a) La valeur technique de l'offre (VTO) (sur 60 points)

La notation du critère valeur technique sera appréciée au regard des dispositions, figurant dans le mémoire technique (Cf. article 3.2.), que le candidat adoptera pour l'exécution des prestations. Elle sera notée sur 60 points.

- 1. ORGANISATION DES EQUIPES INTERVENANT SUR LE CHANTIER / MOYENS HUMAINS ET MATERIELS –40 points.**
- 2. ENGAGEMENT DE DISPONIBILITE –10 points**
Dans l'idéal, le candidat s'engagera à démarrer les travaux dès la notification du marché.
- 3. MESURES CONCRETES POUR LA SECURITE DU CHANTIER, HYGIENE ET LES MODALITES DE GESTION DES DECHETS –10 points**

b) Le prix des travaux (sur 40 points)

La notation du critère prix des prestations sera appréciée par rapport à l'écart entre leur offre de prix et l'offre du moins-disant, soit :

$$\text{Note de prix} = 40 \times (\text{offre du moins-disant} / \text{offre du candidat})$$

L'offre du moins-disant se verra attribuer la note maximale, soit 40 points.
Les offres anormalement basses ne seront pas classées.

4.4 Date limite de réception des offres

Le 1^{er} juin 2015 à 17h00

4.5 Délai de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

4.6 Langue(s) pouvant(s) être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

Les offres et la demande de participation devront impérativement être rédigées en français.

6.3.3 Visite des lieux d'exécution

Une visite du site est préférable. Contactez Gaël Hemery au 06 37 38 08 76.

Article 5 – Renseignements complémentaires

5.1 Renouvellement

5.2 Il s'agit d'un marché renouvelable : non.

5.3 Informations complémentaires

a) Retrait ou demande du dossier

Les dossiers de consultation des entreprises (DCE) sont :

- à demander par courrier électronique à l'adresse suivante :

espaces.naturels@parc-camargue.fr ou

mpublic@parc-camargue.fr

- ou à retirer auprès du :

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

Tél : 04 90 97 10 40

Les dossiers de consultation seront envoyés aux candidats par courrier électronique, sauf demande contraire de leur part.

b) remise des offres

Les offres pourront être envoyées par email (mpublic@parc-camargue.fr), par courrier ou remises en main propre au

Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue

Mas du Pont de Rousty

13200 ARLES

Tél : 04 90 97 10 40

Voir conditions dans le Règlement de la consultation.

c) Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats feront parvenir 7 jours avant la date limite de réception des offres une demande écrite à l'adresse suivante :


Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
Mas du Pont de Rousty
13200 ARLES
Téléphone : 04.90.97.10.40
mpublic@parc-camargue.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit (mail, courrier) à tous les opérateurs économiques ayant retiré le dossier 4 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

d) Autres informations :

- Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
- Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et les qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation.
- Marché non réservé.
- L'exécution des marchés n'est pas soumise à d'autres conditions particulières.

Instance chargée des procédures de recours :

 Tribunal Administratif de Marseille
22,24 rue Breteuil
13006 Marseille